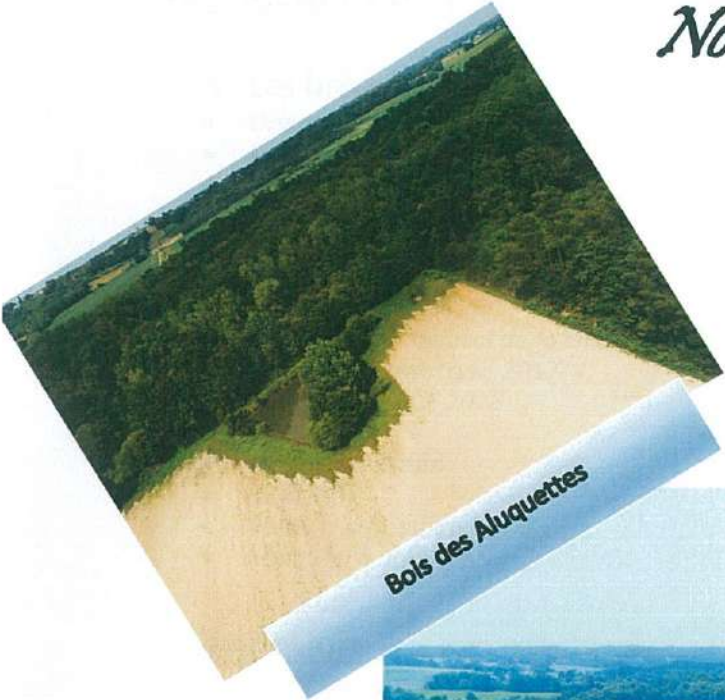


CAUPENNE-D'ARMAGNAC

Que vous at dises

Nous vous disons



Bois des Aluquettes



Bois de Lasbarthetes



Bois des Aluquettes

Juillet 2018 N°9

SOMMAIRE

Informations municipales

❖ **Les brèves.....**

- *Orientations budgétaires*
- *Subventions aux associations*
- *École*
- *Taux d'imposition*
- *Chantiers jeunes*
- *Columbarium*
- *Accessibilité*
- *Inauguration du local de la chasse*
- *Compte Administratif 2017*
- *Budget PRIMITIF 2018*
- *Lotissement*
- *Les manœuvres*
- *Le 8 mai*
- *Vœux à la population*
- *Maintien à domicile*

Information

- *Le brûlage des végétaux*
- *Consignes de tris*
- *Spécial manifestations*
- *Recensement militaire*
- *Jloge : besoin d'un logement*
- *Elevage de volailles*

Un lieu, une histoire

- *La Forêt Communale*

Vie associative

- *Réveil Caupennois*
- *Les Papillons Jaunes*
- *Le Foyer Rural*
- *Le comité des fêtes*

Qui sont ces Caupennois

Espace détente

- *Le couscous facile et rapide de Béatrice DE DIEGO*
- *La salade d'orange et la mousse au chocolat de Josiane CAUPENNE*

EDITO DU MAIRE

Ces six premiers mois historiquement pluvieux ont laissé quelques traces d'inondation dans notre paysage communal. Cependant nos pensées vont surtout aux habitants de régions qui ont connu de terribles dégâts des eaux.

Ce début d'année a vu aussi le législateur s'attaquer à la ruralité, notamment en affaiblissant les recettes des collectivités territoriales par la suppression de la taxe d'habitation. Confiant que la volonté profonde des français est de préserver des communes fortes et vivantes en leur garantissant les moyens d'exercer leurs compétences, notre budget communal reste équilibré et sans emprunt.

Je n'ai cessé de rappeler que la mairie est bien souvent le premier point de contact avec l'administration, parfois même, le seul pour des personnes isolées ou dépendantes notamment dans notre milieu rural.

Nos actions de cohésion intergénérationnelle et de soutien à la jeunesse servent à développer la citoyenneté et le vivre ensemble.

Dans ce numéro 9 de « Que vous at dites » vous trouverez les informations relatives aux six derniers mois et quelques perspectives.

L'acquisition des parcelles situées « au Village » pour la création d'un lotissement communal a abouti. Le Conseil Municipal est en réflexion pour la conception de ce lotissement « Monjan ».

Les travaux d'accessibilité aux personnes handicapées se poursuivent, le columbarium et le jardin du souvenir seront réalisés dans les six prochains mois au cimetière de Caupenne.

Ce début de mois de juillet annonce les vacances d'été, souhaitons bonnes vacances aux enfants de notre école, à leur enseignante et au personnel d'encadrement pour profiter d'un repos bien mérité avant la rentrée 2019 à quatre jours d'école par semaine comme demandé par le Syndicat scolaire.

En espérant vous rencontrer lors des nombreuses manifestations qui se dérouleront dans notre village, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.



Caupenne d'Armagnac





• **Les brèves ...**

• *Orientations budgétaires*

Par suite de la suppression de la taxe d'habitation, l'état donnera des aides aux communes suivant leur dynamisme et leurs investissements. Plusieurs pistes de travaux ont donc été énoncées :

- *La climatisation de la salle des associations*
- *Faire un bilan énergétique de la salle des fêtes* en vue d'améliorer les dépenses énergétiques (changer les portes, le chauffage). Ces travaux pourront bénéficier d'aides telles que la DETR et la DSIL.
- *Le lotissement*, qui fera l'objet d'un budget à part sera financé par un prêt d'un montant de 250 000 € à un taux de 1.30% en quinze ans ce qui correspond à un remboursement annuel de 18 432,73 €.
- *La forêt* : le conseil municipal a décidé de replanter les parcelles coupées en 2016 et 2017 pour une surface de 5,30 ha et pour un montant de 25 013,21 € HT. Une régénération naturelle sera faite en partie sur la parcelle 6a. La prochaine coupe de peupliers est prévue en 2020 pour 5,41 ha. La vente de bois sur 2018 est estimée à 35 000 €.

• *Subventions aux associations pour 2018*

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS €
<i>Air club ELUSA</i>	150.00
<i>Amicale de l'école de rugby Nogaro Panjas</i>	150.00
<i>A.A.N (Association Athlétique Nogarolienne)</i>	100.00
<i>Banque alimentaire du Gers</i>	100.00
<i>Basket club le Houga</i>	100.00
<i>Caup's country</i>	600.00
<i>Association sportive cité scolaire d'Artagnan</i>	100.00
<i>Collège d'Artagnan à Nogaro</i>	200.00
<i>Comité des fêtes de Caupenne</i>	2 000.00
<i>Ligue contre le cancer</i>	100.00
<i>École de musique de Nogaro</i>	450.00
<i>Foyer rural de Caupenne</i>	800.00
<i>P.A.C (Panjas Athlétic Club)</i>	100.00
<i>Papillons jaunes</i>	500.00
<i>Association des parents d'élèves</i>	300.00
<i>Protection civile</i>	120.00
<i>Restaurant du cœur</i>	100.00
<i>Réveil Caupennois</i>	800.00
<i>Paysan Gascon</i>	150.00
<i>Société de pêche de Caupenne</i>	500.00
<i>Téléthon</i>	100.00
<i>Union musicale Nogarolienne</i>	100.00
<i>Souvenir français</i>	100.00
Total	7 570.00

Exceptionnellement cette année, au vu des travaux et des sommes engagées pour le local de la chasse en 2017, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à la société de chasse

- *L'école*

Le rythme scolaire pour nos petites têtes blondes va revenir à 4 jours au lieu de 4.5 jours à la rentrée prochaine.

Ce changement de rythme scolaire aura une répercussion sur les 3 employés de Caupenne, il posera aussi le problème du mercredi matin. La CCBA réfléchit à une nouvelle organisation de garderie et accueil de loisirs afin de mailler le territoire.

- *Taux d'imposition*

Pour une énième année consécutive de baisse, le montant de la DGF est inférieur de 5 500€ par rapport à celui de 2017. Cela étant principalement lié à l'effort fiscal faible mis en place par la commune.

Après étude de différentes simulations d'augmentation des taux des impôts locaux, le Conseil municipal, considérant que ceux-ci sont bas par rapport aux taux des autres communes du canton, après débat, a décidé une augmentation raisonnée de 2% soit 4346 €.

Les quatre taxes locales et leur évolution

2017		2018
16,51%	Taxe habitation	16,84%
9,94%	Foncier bâti	10,14%
46,38%	Foncier non bâti	47,31%
20,98%	CFE	21,40%

- *Chantiers jeunes*

Depuis trois ans déjà la commune de Caupenne d'Armagnac accueille les jeunes âgés de 14 ans révolus à 17 ans dans le cadre des "chantiers d'été jeunes."

La session sur la commune de Caupenne-d'Armagnac se déroulera du **9 au 20 juillet 2018**. Les inscriptions aux chantiers se sont déroulées du 9 au 30 avril auprès du secrétariat de la mairie. Pour rappel, le principe est de proposer aux jeunes du territoire dans la fourchette d'âge requis, des travaux d'utilité publique durant 10 matinées (soit 3h/jour) contre une gratification de 12€/jour (soit 120€/chantier), des entrées au cinéma, à la piscine, ... et un bon d'achat de 15€. Des activités leur seront proposées tous les après-midis au sein de l'accueil jeunes de Nogaro (le CLAN).



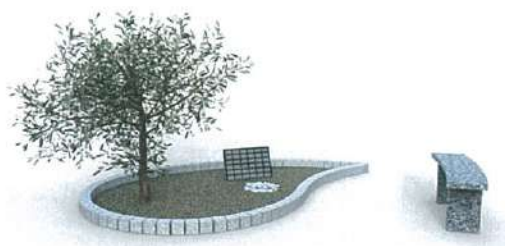
Liste des jeunes pour l'année 2018 :

- DESPOUYS Grégoire
- DEYRIES Alyssia
- DUCOM Juliette
- LABURTHE Chloé
- LASSIS Axel
- MAYLIE Mélina
- INOCENCIO Grégorio
- STUER Nathan

- Columbarium

Sur la demande de concitoyens, le Conseil municipal a décidé la mise en place d'un columbarium au cimetière de Caupenne.

Il a été décidé, après comparaison de devis de retenir le modèle de l'entreprise *COUTURE à AIRE sur ADOUR*, pour un montant de 6705,60 € TTC (*).

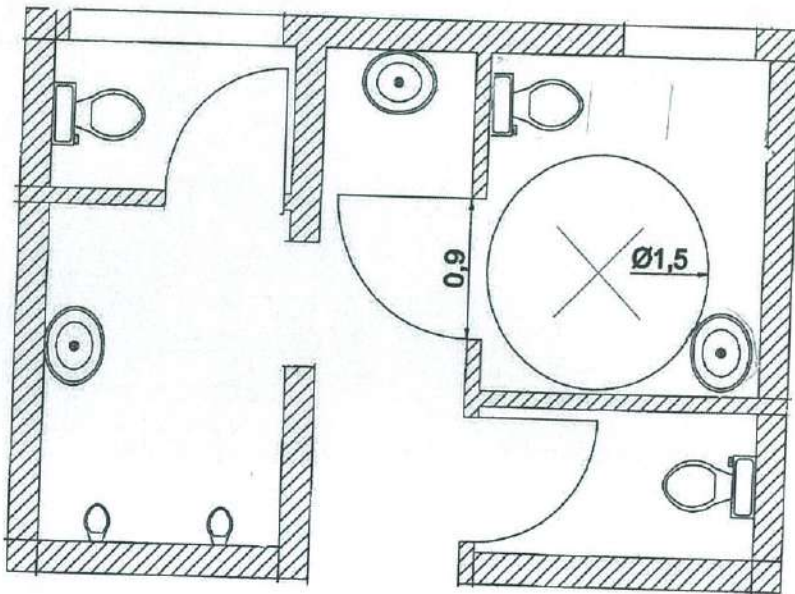


Ce prix comprend le columbarium, un banc et le jardin du souvenir. Toutefois, à la place de la stèle, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de planter un olivier. À ce jour, la municipalité ne s'est pas encore penchée sur les modalités du règlement interne à ce monument mis à disposition des familles qui le souhaiteraient. Celui-ci sera érigé courant d'année.

(*) Columbarium de 6 places de 2 urnes de Ø 22 cm maxi et moins de 35 cm de hauteur

- *Accessibilité*

Dans le cadre du programme d'accessibilité aux personnes ayant une mobilité réduite, lors de la réunion du 15 décembre 2017, le Conseil municipal souhaitait un devis comparatif. Aucune entreprise n'ayant répondu à cette demande. Le Conseil municipal a donc validé le devis réalisé par la CCBA.



Plan de masse des toilettes réaménagées de la salle des fêtes

- *Inauguration du local de la chasse*

Lors du traditionnel banquet des chasseurs, M le Maire a remis à M Jean Pierre BRETHERS président de la société de chasse, les clés du nouveau local mis à disposition des chasseurs par la municipalité. Ce local est un ancien garage situé sous le bâtiment de la mairie. Il servira pour l'éviscération et la découpe du gros gibier. Il est équipé d'une table à découper en inox, d'une chambre froide et de deux congélateurs. Les travaux d'aménagement de ce local ont été réalisés par Thierry BRÉTHOUS aidé par Claude MONGUILHEM.



Lors de son discours, M le Maire a rappelé le rôle essentiel des chasseurs dans la gestion du patrimoine faunique. Ils contribuent ainsi à limiter les accidents de circulation occasionnés par le gros gibier, les dégâts sur cultures ainsi que sur les plantations de jeunes chênes dans notre forêt communale.



Le local et ses équipements

- *Compte administratif 2017*

Investissement :

	<i>Année N-1</i>		<i>Année N</i>
Dépenses :	47 931.33 €	report excédent 2016 (52 768.67 €)	100 700.00 €
Recettes :	79 391.38 €		79 391.38 €
Excédent :	31 460.65€		-21 308.22 €

Fonctionnement :

Dépenses :	443 520.12 €		411 533.69 €
Recettes :	474 453.58 €	report excédent 2016 (136 102.41 €)	610 555.99 €
Excédent :	30 933.46 €		167 035.87 €

Résultat global exercice 2017 : 145 727.65 €

Le compte administratif laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	30 933.46 €
Un excédent reporté de	136 102.41 €
Un excédent de fonctionnement cumulé de	167 035.87 €
Un déficit d'investissement de	21 308.22 €
Un déficit de reste à réaliser de	60 000.00 €
Soit un besoin de financement de	81 308.22 €



Le Conseil municipal, après débat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 (<i>excédent</i>)	167 035.87 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	91 308.22 €
Résultat reporté en fonctionnement sur le budget 2018 (002)	75 727.65 €
Déficit d'investissement reporté sur le budget 2018 (001)	21 308.22 €

• **SECTION FONCTIONNEMENT** *Compte administratif 2017 et budget primitif 2018*

DEPENSES			RECETTES		
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Charges carac. Général entretien, fournitures	114 739.60	128 465.00	Résultat reporté 2016	136 102.41	75 727.65
Charges personnels salaires charges sociales	167 135.47	171 611.00	Produits des services coupe bois, tickets cantine	33 233.19	53 930.00
Autres charges Indem.Elus,subvs.Par ticip.	55 672.72	99 441.00	Impôts et taxes (impôts locaux, autres taxes)	381 747.33	403 304.00
Atténuations produits	105 639.33	106 903.00	Dotations, Subventions (part.subvs. ETAT)	49 412.41	36 248.00
Virement à la section Inves		70 690.00	Autres produits Gestion et remboursements sur rémunérations	10 057.04	7900.35
Charges financières	333.00	0.00	Produits financiers	3.61	0.00
TOTAUX	443 520.12	577 110.00	TOTAUX	610 555.99	577 110.00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	Réalisées 2017	Prévisions 2018		Réalisées 2017	Prévisions 2018
Travaux Forêt communale	0.00	16 000.22	Excédent	0.00	0.00
Honoraires bornages terrains	1314.00	0.00	F.C. TVA	15457.00	12 961.00
Etude Projet Lotissement et Acquisition terrains	0.00	108 000.78	Subvention acquisition	0.00	10 000.00
Solde église d'Espagnet Local chasse	8466.33	0.00	Taxe Aménagement	2734.64	3500.78
Columbarium, jardin du souvenir au cimetière de Caupenne	0.00	10 000	Excédent de fonctionnement capitalisé	52 768.87	91 308.22
Remboursement église de Caupenne	38 151.00	8151.00	Emprunt	0.00	0.00
Travaux salle des fêtes Acquisition matériel	0.00	44 000.00	Subventions travaux églises-salle des fêtes	8431.47	19 000.00
Déficit reporté 2016	52768.87	21 308.00	Virement de la section fonctionnement	0.00	70 690.00
TOTAUX	100 700.20	207 460.00	TOTAUX	79 391.38	207 460.00

- *Budget primitif 2018*

Pour les prévisions des dépenses de fonctionnement, un poste important, les charges de personnel, s'élève à 171611 €, avant remboursement par la CCBA et le SIISBA.

Un montant de 70690 € sera viré sur la section d'investissement.

Pour les postes les plus importants des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes rapporteront 403304 €, les diverses dotations et participations 36248 €, le remboursement de personnel s'élève à 42300€ et il faut ajouter l'excédent de fonctionnement de 2016 reporté d'un montant de 75727,65 €.

Pour l'investissement, le budget est à l'équilibre pour un montant de 207460 €.

Pour les dépenses, il faut noter le déficit d'investissement reporté de 21308,00 €, des frais d'étude pour le lotissement et d'acquisition du terrain d'un montant de 108000.78 €, des travaux de plantation de la forêt pour 16000 €, de divers travaux sur les bâtiments communaux pour 44000€.

Pour les recettes d'investissement, il s'agit essentiellement de dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, taxe d'aménagement, excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 136770 € et du virement de 70690 € de la section de fonctionnement.

- *Lotissement*

M BASTARD géomètre et maître d'œuvre dans l'étude du lotissement, a fait parvenir à la mairie le dossier du permis d'aménager. Celui-ci comprenant :

- Devis d'honoraires, incluant : droit fixe, relevé topographique, dossier de permis d'aménager, dossier sur l'eau, implantation-bornage, frais divers : HT 14 400 €
- Maîtrise d'œuvre : HT. 10 050 €

Les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites dans un budget annexe. Le Conseil Municipal a décidé de nommer ce lotissement « Lotissement *MONJAN* » (nom d'une ancienne maison présente sur le terrain).

- *Les manœuvres*

Les manœuvres 2018 qui se sont déroulées les 10 mars, 14 avril, 12 mai et 16 juin ont connu une fréquentation record.

La toiture du lavoir du bourg a été entièrement refaite et les soubassements drainés.

Le corbillard communal a été restauré et entreposé au fond de l'église.

La réserve située sous le porche de l'église a été débarrassée et le plafond refait afin de servir de stockage de matériel.

Les toilettes de la salle des fêtes ont été démolies et repeintes, elles seront terminées par les chantiers jeunes.

Les abords du Midour au lieu-dit « LASBARTHETES » ont été entretenus afin que les fines gaules caupennoises puissent taquiner le goujon sans perdre beaucoup de matériel.

Un sentier autour des parcelles de la forêt communale au lieu-dit « LASBARTHETES » a été ouvert afin de pouvoir suivre leur évolution.



Ces matinées de travail offertes à la communauté se sont déroulées dans une grande convivialité et une belle ambiance et se sont terminées par un apéritif dinatoire excellent sur le thème « tartes et tartelettes » offert par les Papillons Jaunes.

Merci à tous les participants pour ces moments engagés et de partage.

Ces quatre matinées citoyennes proposent aux habitants de se mobiliser bénévolement pour réaliser des projets qu'ils ont quelquefois proposés. Cette démarche vise à créer du lien social.

Merci à tous ces citoyens engagés qui œuvrent au mieux vivre ensemble, capables par-delà les clivages et les difficultés de donner le prima à la relation humaine.

- *Le 8 mai*

Comme à l'accoutumée, les Caupennois se sont mobilisés pour assister à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.

Après la lecture de Monsieur le *Maire Patrick GUICHEBAROU*, le dépôt de la gerbe et des bouquets, la cérémonie a été rythmée par nos musiciens.

Les Caupennois se sont retrouvés à la salle des associations pour partager le verre de l'amitié.



- *Vœux à la population*

C'est devant un public venu nombreux que M. le Maire, Patrick Guichebarou a présenté ses vœux aux caupennois. Après avoir accueilli les nouveaux arrivants sur la commune et souhaité un prompt rétablissement aux caupennois retenus chez eux par la maladie, il a évoqué un horizon où s'amoncellent les nuages financiers liés aux contributions imposés par l'ETAT pour réduire ses déficits. Puis il a fait le bilan de l'année 2017 et remercié les associations pour leur implication dans la vie communale, le personnel communal pour leur investissement il a abordé les projets pour 2018 ; la mise en conformité des toilettes de la salle des fêtes, le local d'éviscération et de conservation de la société de chasse sera terminé, les forêts coupées en 2016 seront replantées et les livraisons de bois aux caupennois seront effectuées, le lotissement et son aménagement devront être décidés. Enfin il a souligné l'identité du village : nous préserverons ce qui fait notre force, le bien vivre ensemble, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité au quotidien. Le

Conseil Municipal croit en l'avenir de notre commune, il entretient son patrimoine, il n'a de cesse de rechercher à améliorer les conditions de vie de ses habitants, il soutient ses associations, il investit dans son école et il va créer un lotissement afin de régénérer sa population. La cérémonie s'est terminée autour d'un extraordinaire buffet préparé par les Papillons Jaunes.



- *Maintien à domicile*

L'association Izaute et Midour a tenu son Assemblée Générale le 23 avril 2018, le résultat global 2017 est déficitaire à hauteur de 19764,33 € et se répartit de la façon suivante !

* - 17933,23 € pour le service prestataire d'aide à domicile

* + 526,35 € pour le service mandataire d'aide à domicile

* - 2357,35 € pour le service de portage des repas

Les 1707 repas servis sur la commune concernent 8 usagers

Les 3137 heures consacrées à l'aide à domicile concernent 15 usagers.

Les repas au prix de 7,53 € sont livrés 6 jours sur 7.

Le taux horaire autorisé par le Conseil Départemental pour l'année 2017 était de 20,98 €.

La contribution communale à ce service s'élève pour 2018 à 2711,45 €.

Malgré ce résultat déficitaire, les représentants de la commune au Conseil d'Administration de cette association ont réaffirmé leur soutien inconditionnel compte tenu du lien social apporté par les salariés de cette association.

Toutes les personnes dans le besoin peuvent contacter l'association au 05 62 69 32 06.

La forêt communale.

La commune de Caupenne d'Armagnac est une commune forestière, propriétaire de 87 ha sur une surface totale de 2200 ha, les espèces présentes sont principalement le chêne, le peuplier, le frêne et le pin sylvestre.

Les élus sont détenteurs de la ressource et garants de la valorisation dans le respect d'une gestion durable. Ils sont également aménageurs de territoire dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale. Ils veillent à l'équilibre des usages et à la pérennité du patrimoine forestier dans l'intérêt général. Gérer une forêt, c'est d'abord traverser les générations : c'est recevoir en héritage un patrimoine et une stratégie élaborée par nos prédécesseurs. C'est surtout transmettre cette forêt aux générations futures, avec des perspectives et un potentiel préservé.



La forêt communale vue de la digue du lac

La gestion durable des forêts est garantie par un cadre réglementaire, le régime forestier dont la mise en œuvre est la mission première de l'**Office National des Forêts**, gestionnaire unique des forêts publiques et interlocuteur privilégié des élus.

Élément de patrimoine ancré dans la culture et la mémoire collective, la forêt publique contribue à la qualité de vie et à l'environnement de la population et joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la protection contre les risques naturels.

A ce titre l'Office National des Forêts accompagne les collectivités propriétaires et leur fournit un ensemble de prestations destiné à assurer la gestion et la mise en valeur multifonctionnelles de leur forêt.

La commission communale de la forêt composée de Christian LEFAIX, Herve BACQUELA, Jean-Michel LASSIS assistée de Mr Jean-Charles COSTE technicien ONF assure :

- La préservation du patrimoine forestier, surveillance des forêts, suivi du foncier, prévention de risques naturels
- La valorisation de ce patrimoine dans un principe de gestion durable et multifonctionnelle élaboration et mise en œuvre de l'aménagement forestier, commercialisation des bois

Au titre de la mise en œuvre du régime forestier la commercialisation des bois issus des forêts est assurée par l'ONF sur la base des décisions prises chaque année par le conseil municipal lors de la présentation des coupes

Ces décisions concernent :

- La destination des produits : pour des particuliers (bois de chauffage) ou une mise en marché
- Le type de l'offre : bois sur pied ou bois façonnés, en bloc ou à la mesure, avec ou sans regroupement de l'offre (offres groupées).
- Les modalités de mise en marché : contrat d'approvisionnement avec un industriel, vente publique (adjudication ou appel d'offres) ou contrat de gré à gré.

La vente après abattage ou façonnage des bois est un choix commercial dont la décision revient à la commune propriétaire. L'ONF assiste celle-ci dans son choix en lui fournissant toute information susceptible de l'éclairer en particulier sur les modalités financières liées à ce mode de commercialisation.

L'ONF procède à un inventaire annuel des actions qu'il serait utile de réaliser au cours de l'année suivante (services forestiers, maîtrise de végétation, plantations).

L'ONF veille aussi en concertation avec la collectivité à la bonne exécution du droit de chasse. Celui-ci a pour objectif d'atteindre ou de maintenir l'équilibre entre la grande faune et les peuplements forestiers.

Dans le cadre du régime forestier l'ONF met en œuvre les mesures de protection de la biodiversité courante, il renseigne la base de données naturaliste, repère des réserves biologiques. A ce titre deux parcelles sont laissées sans entretien afin de préserver les osmondes royales qui les colonisent.

Pour les territoires concernés par le réseau Natura 2000 et dont il assure la gestion, l'ONF participe à la constitution des éventuels contrats.

A ce jour le conseil municipal remercie les générations passées qui ont cru en ce patrimoine car les coupes de bois ont permis de rééquilibrer le budget communal et de réaliser des améliorations et des investissements. Il envisage d'entretenir les pourtours des massifs forestiers afin que les caupennois et les caupennoises puissent profiter de promenades champêtres et il continue d'investir dans les plantations afin de transmettre une valeur patrimoniale ainsi qu'un bien naturel inestimable quant à la sensibilisation des générations futures à l'environnement, à la forêt et à la gestion durable qui relèvent de l'intérêt général et de tous.



OSMONDE ROYALE

REGLEMENTATION



À QUI S'ADRESSE CETTE INTERDICTION ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...



QUI FAIT RESPECTER L'INTERDICTION DU BRÛLAGE ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du maire).

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée.

(art. 13143 du code pénal)



QU'EST CE QU'UN DÉCHET VERT ?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien de massifs, etc.



L'entretien du jardin génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. 9 % des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France. (Source : ADEME)

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisances olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

Consigne de tri salle de bain



A savoir : Vos flacons de parfum peuvent être déposés dans la colonne à verre.

Le chiffre du mois

197 TONNES

De textiles et linges de maison (TLC) collectés
en 2017,
soit un ratio de 6kg/hab.

Prévention des déchets

L'ADEME a retenu le GERS pour devenir un
Territoire ZDZG (Zéro déchet, Zéro
Gaspillage). L'objectif est de mettre en place
des actions exemplaires pour atteindre des
objectifs de réduction des déchets.

Spéciale manifestation : mini colonne pour maxi tri

Le SICTOM Ouest vous présente sa petite dernière :

Une colonne à verre sur roulette de petite capacité

Facile à manier, facile à ranger, cette petite colonne à verre est spécialement conçue pour les manifestations ou les événements. La présence de roulettes permet d'approcher cette colonne au plus près de la cuisine ou du bar...

Pour qui ?

Dans sa volonté de développer les manifestations plus responsables et inciter les bénévoles à faire le tri, le SICTOM Ouest s'est doté de 2 colonnes spéciales. Ces colonnes seront mises à disposition de toutes structures en faisant la demande : mairie, associations, comité des fêtes,

Comment l'emprunter?

Il suffit de téléphoner au SICTOM Ouest au 05.62.08.93.84

A savoir: ces colonnes sont destinées à recevoir uniquement des bouteilles et bocaux (comme dans toutes colonnes à verres). Les bouteilles en verre se recyclent à 100% et à l'infini. Le SICTOM Ouest propose gratuitement des conteneurs supplémentaires pour les manifestations ou événements.



Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du "parcours de citoyenneté" (la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère).

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.**

La Mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Attestation de recensement

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)

Elle constitue la 3ème étape du "parcours de citoyenneté". La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités, civiles et militaires.

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pièces à produire pour le recensement :
Carte d'identité du jeune + livret de famille

Besoin d'un logement : jloge



Vous avez MOINS DE 30 ANS...
Vous recherchez un logement, un hébergement ?
Des offres de locations adaptées à vos besoins
Des informations pratiques, les aides au logement
Des conseillers à votre écoute
Connectez-vous www.jloge.fr



Vous êtes PROPRIÉTAIRES...
Vous souhaitez louer à des jeunes ?
Un service sécurisant de mise en relation avec les jeunes
Des informations et conseils juridiques
Connectez-vous www.jloge.fr



Elevage de volailles

Élevage de volailles à usage familial : nuisances

Les habitants peuvent détenir des volailles, mais dans le cadre des textes en vigueur, et sous réserve du respect de la salubrité et de la tranquillité publiques.

Les élevages de type familial ne sont soumis à aucune distance vis-à-vis des immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers. On entend par élevage familial toute production destinée à une consommation strictement familiale dans le cas des lapins, volailles, porcins, ovins et caprins, ou à l'agrément de la famille. En dehors des élevages de type familial, les élevages sont soumis au régime du règlement sanitaire départemental (RDS) ou des installations classées pour les distances d'implantation.

Concernant la présence d'animaux dans les habitations, l'article 26 du règlement sanitaire départemental type précise : « Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs, des animaux de toutes espèces dont le nombre, le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité, à la tranquillité, à la salubrité des habitations ou de leur voisinage ».



Le maire est chargé, dans le cadre de son pouvoir de police, de faire respecter la salubrité publique (art. L 2212-2 du CGCT). Il lui appartient à ce titre de faire respecter le règlement sanitaire départemental (Conseil d'Etat, 27 juillet 1990, commune d'Azille, n° 85741). Le maire peut faire injonction à ses administrés d'avoir à respecter les prescriptions du règlement sanitaire départemental, en leur laissant le choix des moyens pour y parvenir.

Le maire est chargé de veiller à faire respecter la tranquillité publique. Pour lutter contre les bruits de voisinage, le maire dispose non seulement d'un pouvoir de police générale de maintien de la tranquillité publique dans sa commune (art. L 2212-2), mais également de pouvoirs de police spéciale issus du code de la santé publique (art. L 1311-2 et s.).

L'article R 1336-5 du code de la santé publique précise ainsi qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Les bruits de voisinage sont constitutifs d'une infraction : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe (450 € au plus ; art. 131-13 du code pénal) le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux relevant de l'article R 1337-6 (l'article R 1337-6 concerne les bruits de voisinage résultant d'une activité professionnelle ou d'une activité culturelle, sportive ou de loisir), de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R 1334-31 » (art. R 1337-7 du code de la santé publique).

- *REVEIL CAUPENNOIS*

Le Réveil Caupennois a tenu son assemblée générale ordinaire le samedi 24 janvier 2018. Cette réunion a été clôturée par un apéritif et un repas, auquel plus de 40 adhérents ont participé. L'après-midi s'est terminée avec les traditionnelles parties de belote et le loto.

Le 24 février, nous avons organisé un repas poule au pot qui a réuni une centaine de convives.

Le 7 avril, lors d'une après-midi passe-temps, nous avons fêté les 101 ans d'une de nos adhérentes qui, malgré son grand âge, vient régulièrement jouer à la belote.

Le 14 juin quelques adhérents ont participé au voyage organisé par le club de Panjas. Cette sortie les a conduits en Gironde pour visiter une tuilerie artisanale et le château de Vayres.

Les après-midi passe-temps se poursuivent au rythme de deux par mois. Le dernier avant la trêve estivale, se tiendra le 12 juillet et sera précédé d'un petit repas.

Notre association fête cette année ses 25 ans d'existence. Nous envisageons de fêter cet anniversaire à l'automne.



Un après-midi passe-temps

- *LES PAPILLONS JAUNES*

C'est devenu une habitude, les papillons jaunes ont cuisiné et servi pour les vœux du maire. Thème de l'an nouveau de 2018 : « saveurs du monde ».

Nos ateliers ont repris leur rythme mensuel, à savoir : vannerie, un cours sur l'eau, couture créative et macramé chez *Dominique à Betbezer !*

Repas des manœuvrées : « tartes et tartelettes » où les bonnes volontés fidèles ont été conviées au frais de l'association pour reconnaissance du prêt de la salle du même nom, où nous sommes chez nous ! Merci !

Une exposition a été également organisée pour faire connaître nos créations effectuées lors de nos divers ateliers.

Mercredi 20 juin, sortie culturelle à la maison du pruneau, visite et repas au jardin des nénuphars, visite d'une noisetterie et verre de l'amitié sur le chemin du retour au château de Buros.

Rentrée en septembre pour d'autres aventures créatives et bon été à tous !

• **LE FOYER RURAL**



Après la trêve des confiseurs, le groupe gym s'était donné rendez-vous dans la salle des associations pour l'échange des vœux où une petite surprise attendait l'animatrice à l'occasion de son anniversaire. Tous ont passé une excellente soirée et la semaine suivante, les cours ont repris avec une excellente fréquentation.

Pour cette saison 2018, trois équipes de quilles représentent notre commune dans

les différents concours qualificatifs du Bas Armagnac.

Le dimanche 29 avril, le foyer organisait le dernier concours du championnat éliminatoire individuel. Soixante dix licenciés étaient présents dont trois de notre commune. Pour les qualifiés de l'après-midi, nous avons préparé des plateaux repas, très appréciés des joueurs.

Le « trophée Francis Claverie » s'est déroulé le samedi 26 mai.

Un petit nombre de participants cette année, 11 équipes seulement, à cause des orages qui ont été violents dans certains endroits et en ont découragé plusieurs. Une équipe composée de joueurs de Pouydesseaux et de Perquie a remporté le trophée ; tous sont repartis avec des bouteilles de vin en récompense.

Le soir, nous nous sommes retrouvés entre bénévoles et joueurs de Caupenne pour partager un repas très sympathique.

Le samedi 30 juin nous organisons le Trad'Athlon Gascon pour la deuxième année consécutive. C'est une compétition ouverte à tous qui comporte 3 épreuves : quilles au maillet, rampeau, palet gascon et se déroule sur la journée.

Le midi un repas réunit joueurs, accompagnants et toutes personnes qui souhaitent partager un moment convivial.

A la fin de la compétition, après la remise des coupes et des lots, un vin d'honneur est offert à tous.

Le samedi 7 juillet aura lieu notre soirée grillades.

Nous vous attendons nombreux pour manger sous les platanes, si le temps le permet, et écouter ou danser au son de la banda de Riscle les « Pink Floc's ».



Comme chaque année, le 2^{ème} dimanche de septembre nous organisons notre vide grenier. L'emplacement est gratuit pour les habitants de la commune et pour les adhérents de notre association.

Venez exposer ou chiner à cette occasion.

Le midi, vous pourrez vous restaurer avec nos assiettes de grillades et frites.

- LE COMITÉ DES FÊTES

Lundi 27 août en soirée
Début du tournoi de volley Ball

CAUPENNE
D'ARMAGNAC
EN FÊTE

31 AOÛT
1 et 2 SEPTEMBRE

VENDREDI 31 AOÛT

Concours de quilles en nocturne
Soirée TAPAS animée par les
« Blues Rockers »

SAMEDI 1^{er} SEPTEMBRE

Petit déjeuner au village,
Concours de pêche et randonnée pédestre
Apéritif et repas « sanglier mariné »
Ball-trap
Jeux gonflables (enfants)
Apéritif
Repas animé par la « banda les Diam's »

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE

Apéritif de la municipalité
Repas communal animé par
« Les Incognitos »
Démonstration de Drones



Fête du village

Toutes les bonnes volontés sont invitées à venir préparer ensemble ces festivités

2018 **le samedi 25 Août à partir de 8h30**

Un accueil chaleureux leur sera réservé.

- « *Voler, un rêve...NON !* »

Par un bel après-midi de juin j'ai la chance d'être reçue par Jean Paul Saubois et son ami d'enfance Armand Voyer, Jean-Paul a sorti les photos. Yolande son épouse sourit : « Tu étais « gafet » sur cette photo ! (*photo n° 1*) » et oui, Jean-Paul était assis au sol devant un Stampe – avion monomoteur biplan en bois et toiles, il a 16 ans.

Armand est là, les souvenirs fusent « on a décollé pour GAP à Perpignan il fallait aller vite à cause de la tramontane » « alignement et décollage immédiat, j'ai mis plein gaz et je suis monté comme un ascenseur, j'avais l'impression de reculer ». On avait pris le « Mousquetaire ».

Le « Mousquetaire est un avion « Jodel 150 » un 180 chevaux 5 places....

Armand habite Caupenne d'Armagnac après ses « années d'apprentissages pour être menuisier, il cherche un travail, un menuisier à Barcelone doit le prendre avant de partir chez les compagnons.

A l'aérodrome on a besoin de quelqu'un, il n'a pas 17 ans, son oncle prend les choses en main, il débute le 1^{er} août 1959. C'est le début d'une aventure incroyable !

Sa première mission a été de faire des travaux de menuiserie sur un empennage (petite aile de la queue du planeur) Il était avec des ciseaux, de la colle et du bois. Il faisait son métier.

Après l'armée, un mécanicien avait quitté l'aérodrome, M. et Me Malibos lui proposent de reprendre le poste, il a fallu apprendre.

Armand raconte « Je suis resté parce que je me sentais contraint mais au final je suis heureux d'avoir eu cette carrière et d'évoluer dans ce milieu. Déjà au centre d'apprentissage le jeudi où je n'avais pas classe, je trompais la vigilance de ma famille pour aller au club d'aéromodélisme. C'était ma destinée. »

A 75 ans et après 44 ans de service il a toujours envie de passer le portail de l'aéroclub et de transmettre sa passion. Ses yeux brillent il a plaisir à raconter son histoire.

Avec Jean-Paul, amis d'enfance ils passaient leurs week-ends ensemble, Jean Paul a eu envie de découvrir ce qui le faisait rêver.

Jean-Paul et son passager au retour d'un vol....Armand est toujours derrière l'appareil photo.



Qui sont ces Caupennois

Il a été piqué tout de suite ! Il a pris des cours avec un moniteur puis il a été lâché. Ses yeux brillent, il explique « un soir sans prévenir le moniteur te dit après avoir fermé la verrière, tu t'alignes et tu pars. Après avoir vérifié toutes les mesures de sécurité, tu fais un tour et tu te reposes. On peut avoir le droit de voler seul au bout d'une vingtaine d'heure pour le premier degré il en fallait vingt autres pour la formation au lâcher et à la navigation. »

Ils se regardent avec Armand, chacun raconte son histoire, pour eux VOLER c'est se retrouver avec des copains, aller en voir d'autres, trouver le lieu de ravitaillement indispensable pour les estomacs....le bon restau !

L'avion remplace la voiture. En planeur ils s'accordent à dire que « l'air effleure le planeur, le petit sifflement berce le pilote, on utilise les colonnes d'air chauds qu'empruntent les oiseaux. Les bulles thermiques semblables à des ballons d'air chaud te portent. On a le sentiment de liberté et de domination du monde, tout est beau, c'est une palette de couleur, un beau tableau ! Les saisons apparaissent comme des œuvres d'artistes signées Van Gogh ou Gauguin. Dans les premiers planeurs on n'avait pas de cockpit, par temps d'orage c'était parfois compliqué. »

Ils enchainent : « Le bon moyen de trouver l'ascendance c'est de suivre les buses, au début tu les suis, tu les rattrapes puis elles te regardent en te doublant l'air de dire « qu'est-ce que tu fais là sans plume ! ».

J'apprends que parfois le pilote avec son planeur peut être amené à « faire la vache », mon regard incrédule les fait rire. Jean-Paul m'explique « Le pilote est parfois condamné à se poser dans un champ dégagé on appelle ça « faire la vache » on est obligé d'attendre les copains qui viennent nous chercher avec la remorque. »

L'aéroclub est aujourd'hui encore un endroit où règnent convivialité, respect et découverte « il y règne l'esprit de club ».

Ce n'est pas un lieu fermé, on peut débiter par le Brevet d'Initiation à l'Aéronautique dès 15 ans puis faire des carrières dans ce milieu. Certains de leurs amis sont devenus pilotes civils ou militaires, d'autres ont mis leurs compétences manuelles au service de cette sphère professionnelle

Yolande écoute, elle évoque ses premiers vols et regrette qu'ils n'aient pas eu lieu avec Jean-Paul qui volait « en douceur », peut-être qu'elle aurait, elle aussi été piquée même si en tant que passagère, elle a toujours craint les trous d'air, elle préférerait le plancher de vaches.



Photo N°1

Recette du couscous facile et rapide de *Béatrice DE DIEGO*

Ingrédients pour 6 personnes

- 500 g de merguez
- 500 g de chipolata
- 6 cuisses et hauts de cuisses de poulet
- 1 kg d'agneau coupé en morceau
- 2 petites boîtes de concentré de tomates
- 1 kg de légumes à couscous congelés
- Sel et poivre
- +/-1 litre d'eau
- Épice : Ras el hanout à convenance du cuisinier

Recette :

- Dans un faitout en fonte de préférence
- Mettre les légumes congelés en première couche
- Rajouter toutes les viandes
- Dans un récipient, mélanger le concentré de tomates, le ras el hanout et l'eau
- Verser ce mélange dans le faitout de façon à recouvrir juste à fleur les morceaux de viandes
- Enfourner à couvert pendant une heure trente à 200°-220° (*en fin de cuisson la viande découverte peut être dorée plus*)
- Réajuster l'assaisonnement en sel et poivre



(Pour la semoule, se conformer aux explications notées sur les boîtes)

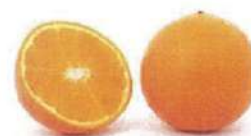
Recettes de desserts de *Josiane CAUPENNE*

Recette de dessert idéale pour finir un repas après un bon couscous.

Salade d'oranges « gourmande ».

Ingrédients :

- 3 ou 4 belles oranges non traitées
- Eau de fleur d'oranger
- Sucre (*facultatif*)
- Amandes effilées



Recette

- Prendre 3 ou 4 belles oranges non traitées, ou plus suivant le nombre de convives.
- Peler à vif.
- Couper en tranches, enlever le « cœur » blanc au milieu
- Disposer dans un joli compotier, arroser d'eau de fleur d'oranger
- Rajouter du sucre si les oranges sont trop acides
- Laisser de côté jusqu'au moment de servir
- Au dernier moment chauffer une poêle (sans matière grasse) verser des amandes effilées, laissez-les dorer en remuant, disposer sur les oranges
- Servir immédiatement

Pour les **grands** gourmands, je sers à côté une mousse au chocolat qui accompagne à merveille la salade d'oranges.

Mousse au chocolat :

- 🍴 Ingrédients
- 🍴 200g de chocolat noir à cuire
- 🍴 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger
- 🍴 6 œufs



Recette :

- 🍴 Prendre 200g de chocolat noir à cuire, couper en petits morceaux
- 🍴 Faire fondre au bain-marie
- 🍴 Ajouter 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger
- 🍴 Rajouter 6 jaunes d'œufs et bien mélanger
- 🍴 Monter les 6 blancs en neige très ferme, ajouter au mélange précédent, ..
- 🍴 Mettre au frais 3 à 4 heures.

Bonne dégustation

N'oubliez pas !!
Le dimanche 2 Septembre
à 12 heures l'apéritif offert par
la municipalité, suivi du repas animé
par les *INCOGNITOS*

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAS ARMAGNAC
ET L'OFFICE DE TOURISME DE NOGARO EN ARMAGNAC
EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPIRALE VOUS PROPOSENT

SAINT MARTIN D'ARMAGNAC

DIMANCHE 30 SEPTEMBRE

2018

BISAR

UNE PROMENADE !

DES SPECTACLES !

3 RENDEZ-VOUS !

9 h 30

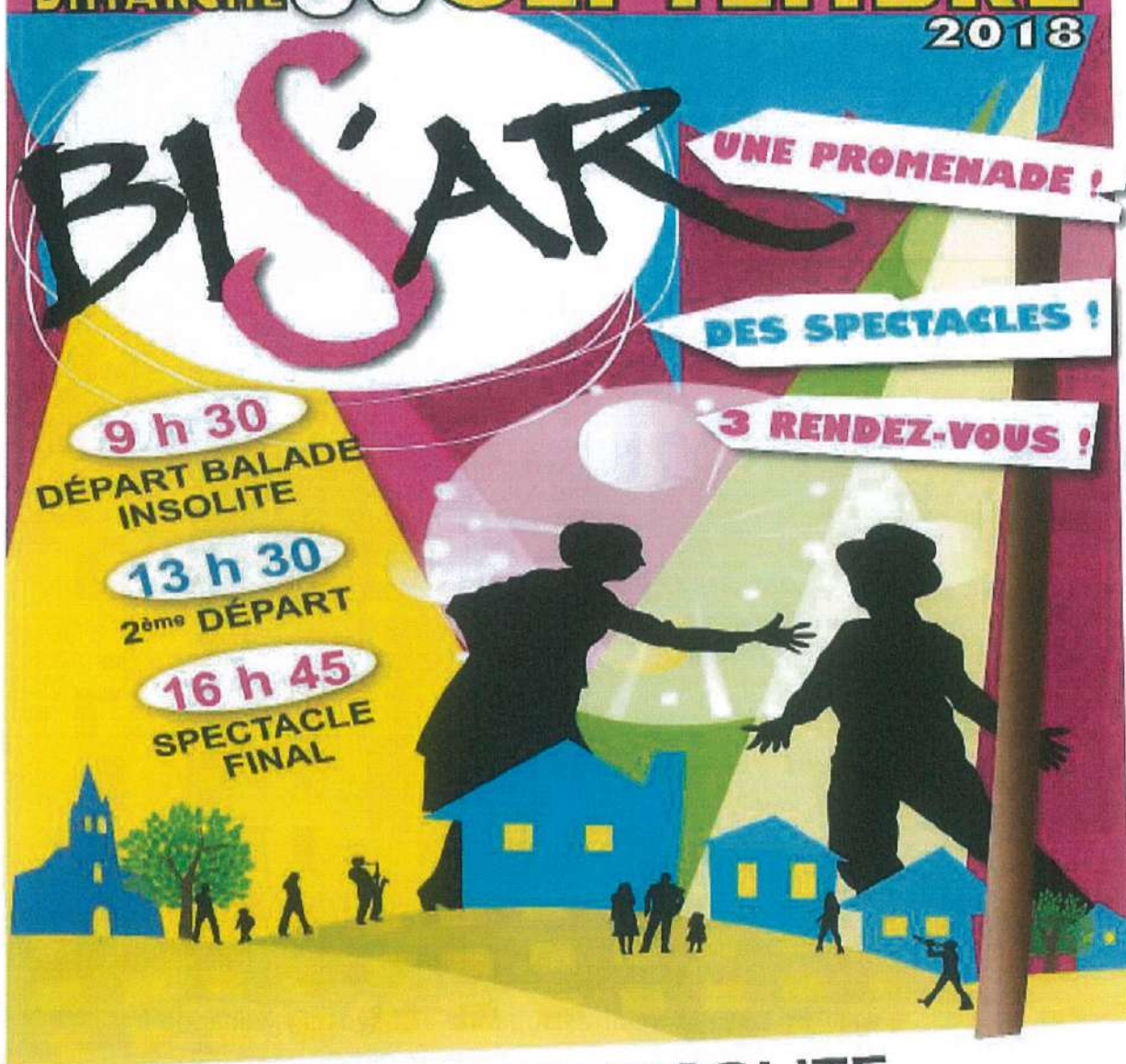
DÉPART BALADE
INSOLITE

13 h 30

2^{ème} DÉPART

16 h 45

SPECTACLE
FINAL



**LA BALADE INSOLITE
SPIRALE EN ARMAGNAC**

Infos et réservations : **05 62 09 13 30**



*Elaboration par le conseil municipal et plus particulièrement rédaction et mises en pages
par la commission information*

*Beatrice Marchandise, Jean Michel Laborde, Nathalie Di Giusto, Josiane Caupenne,
Jean Michel Lassis*

Prochaine parution décembre 2018

*Les articles seront à déposer auprès des responsables avant
le Vendredi 16 Novembre 2018*

MAIRIE

Accueil général

Adresse

Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mardi : de 14h00 à 18h00

Le Mercredi : de 14h00 à 16h00

Du Jeudi au Vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : +33 5 62 09 02 81

Télécopie : +33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr

Site : <http://www.caupenedarmagnac.fr>